

**Intervention d'Yves PIETRASANTA
au Conseil de l'Europe**

Jeudi 20 janvier 2000

En septembre 1999 des tremblements de terre ont eu lieu en Turquie et à Athènes en Grèce. Le Parlement Européen a considéré " qu'il convient d'urgence d'envisager la création d'un institut de recherches d'études systémiques et d'application de nouvelles méthodes d'alerte rapide de l'activité sismique ".

J'ai appris dans le même temps qu'une proposition a été présentée dans le cadre du programme TEN - Telecom de la Direction générale de la société de l'information : le projet EDRIM.

Le réseau EDRIM devrait permettre d'assurer les fonctions d'alerte en cas de crise majeure et en particulier à l'occasion de l'occurrence d'un tremblement de terre, ce qui correspond à la résolution commune du Parlement Européen. Ce dernier verrait donc, dans la mise en œuvre du projet EDRIM, une concrétisation de la demande exprimée dans la résolution commune adoptée le 16 septembre dernier.

Je me félicite donc que, dans un premier temps, la Commission Européenne -et ceci grâce à M. VERRUE- ait pris la décision de soutenir le programme RIMS (Risk Management Service). Pour moi, ce programme présente deux points importants :

1. il met en place un système de télécommunications spatiales entre la GRECE, l'ESPAGNE, le PORTUGAL et la FRANCE ;
2. ce programme va permettre de réaliser une étude de marché pour identifier l'ensemble des utilisateurs potentiels du système.

Cependant, il conviendrait en parallèle de commencer à engager des actions pour mettre en place les systèmes à partir desquels sera envoyée l'information utilisée pour la gestion des risques et cela dans un souci d'aide à la décision et d'aide à la coopération.

Il me semble alors que trois domaines pourraient être retenus :

- 1. celui des tremblements de terre qui permettra en particulier son application en Turquie et en Grèce comme le demande le Parlement ;**
- 2. le 2ème domaine concerne les feux de forêt qui intéresse particulièrement la FRANCE, le PORTUGAL et l'ESPAGNE ;**
- 3. le 3ème domaine est celui des inondations qui pourrait associer l'ESPAGNE, la FRANCE, l'ALLEMAGNE et la BELGIQUE.**

J'espère que des mesures d'accompagnement pourront être trouvées.

Dans le cadre de la prévention des risques, j'ai développé depuis de nombreuses années un ECOSITE sur ma commune de Mèze dans l'Hérault (France). Ceci dans le but de prévenir les risques de pollution du milieu par les résidus de stations d'épuration. A partir d'une station d'épuration par lagunage écologique, des

entreprises spécialisées en éco-développement ont favorisé l'émergence et la création d'un ECOSITE.

Nous avons pris l'initiative de développer un réseau d'ECOSITES dans le cadre de la F.E.R. qui est la Fédération Européenne de Coopération Scientifique et Technique (pour assurer le Développement Durable).

Un premier réseau, dont la construction est en cours, va être établi entre l'Europe et les pays d'Amérique Latine. Un autre en perspective pour les pays de la Méditerranée.

Il a été mis en place également le Centre Européen d'Expertise Virtuelle pour le Développement Durable (EUROVIREX). Les directives européennes en matière d'environnement et leur traduction dans les législations nationales, ont induit un besoin permanent d'information pour les responsables des collectivités territoriales et pour les dirigeants des petites et moyennes entreprises sur des problématiques souvent semblables

au niveau européen et réétudiées à chaque fois sans économie d'expérience.

L'objectif principal d'EUROVIREX est de permettre une meilleure utilisation de l'ensemble des ressources européennes pour que les acteurs politiques et économiques, en charge d'assurer la sécurité environnementale et le développement durable, puissent, d'une part, trouver rapidement et sûrement les " experts compétents " et, d'autre part, bénéficier des économies d'expérience.